

TERMES DE REFERENCE

Termes de Références (TDR) pour le recrutement de trois Accompagnateurs spécialisés (Socio-organisateur) chargé des renforcements de capacité des Mères Leaders et des accompagnements des Espaces de bien-être du projet de Protection Sociale du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

I- Contexte

En 2016, le Gouvernement de Madagascar avec l'appui de la Banque Mondiale a accordé un Financement Additionnel aux Projets de Filets Sociaux de Sécurité (FSS - FA) pour la mise en œuvre d'une intervention intégrée de nutrition et de transferts monétaires inconditionnels dans le sud du pays affecté par la sécheresse. Le Fonds d'Intervention pour le Développement ou FID intervient dans 2 régions dont les régions Anosy et Androy constituées par 39 communes et 338 sites nutritionnels UPNNC.

Par ailleurs, ledit programme est dénommé « Fiavota » ayant pour objectif d'améliorer le bien-être de 69 000 ménages bénéficiaires par l'intermédiaire du transfert monétaire auprès des ménages ayant des enfants de 0 à 12 ans qui fréquentent les sites de nutrition de l'ONN/UPNNC

Les bénéficiaires doivent aussi être accompagnés par d'autres mesures pour assurer que les cash reçues par les ménages soient investis dans le développement et le bien-être de toute la famille, y compris les mères et des enfants.

Ces activités d'accompagnement sont concrétisées par des thématiques sur les Pratiques essentielles familiales véhiculant les éléments de base essentiels pour le développement de la petite enfance. Les interventions du FID en Développement de la Petite Enfance Intensifiée assurent en effet le développement holistique de l'enfant qui constitue la clé de sa réussite dans la future.

En outre, le manque d'adoption des pratiques familiales essentielles, notamment la perception du développement de la petite enfance dans la société, causées par le faible accès à l'information, la demande limitée et les pratiques culturelles nuisibles engendrent des conséquences négatives significatives pour la survie, le bien-être physique et social et les droits fondamentaux de la personne et surtout chez les Mères et enfants. D'où la mise en œuvre du programme DPEI auprès des bénéficiaires du transfert pour pallier à ces anomalies d'ignorance.

Ainsi, le FID, recrute trois **socio-organisateur** dénommé « **Accompagnateur Spécialisé** » en **développement de la petite enfance intensifié**, sur chaque site d'intervention qui constitueront un rouage clé du dispositif de renforcement de capacités des Mères leaders, et effectueront les suivis de proximité des activités relatives essentiellement au programme de développement de la petite enfance intensifié.

I- Mission

La mission principale du consultant est de mener à bien les activités de mesures d'accompagnement conformément au plan d'action et TDR confié par le FID

II- Les zones d'intervention :

Pendant la phase pilote qui dure **12 mois**, 3 sites de 3 districts différents sont ciblés dans le but de tester la mise en œuvre du programme et d'informer les prochains programmes ci-après :

REGION	DISTRICT	COMMUNE	SITE	NB FOKONTANY	NB BENEFICIAIRE	NB CPS	NB ML	NB enfant < 5 ANS
Anosy	Amboasary Sud	Ifotaka	Ifotaka DP	1	248	12	10	331
Androy	Ambovombe	Maroalomainty	Betsimeda	5	227	12	9	467
Androy	Tsihombe	Marovato	Marovato	2	238	12	10	342
TOTAL				8	713	36	29	1140

II- Activités des accompagnateurs spécialisés :

Placés sous la responsabilité des Responsables chargés des districts de la Direction Inter Régionale de Fort-Dauphin, et sans toutefois être exhaustive, le mandat et activités des Accompagnateurs Spécialisés consistent à :

- Assurer les formations des groupes de Mères Leaders sur les thématiques relatives au développement de la Petite Enfance et suivant les techniques de formation partagées par l'équipe du FID ;
- Payer les indemnités des mères leaders et CPS
- Appuyer les mères leaders dans la conduite des espaces de bien-être (ludothèque parentale)
- Suivre et accompagner la conduite des espaces de bien-être.
- Effectuer des contres VAD ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5% du nombre total de ménages bénéficiaires par site par mois). L'accompagnateur se munira des fiches de VAD en version physique, même modèles que celles utilisées par les mères leaders.

- Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit des Responsables chargés du district du FID pour améliorer la qualité des sensibilisations.
 - Recueillir les rapports d'activités des Mères Leaders et les livrables attendus.
 - Consolider les Rapports de Mères Leaders et les remettre auprès des chargés de projet responsables.
 - Remettre des rapports d'activités de formation et d'accompagnement au FID (10 jours après les activités sur terrain)
 - Transcrire les indicateurs de suivi des femmes enceintes et des enfants de moins de 2 ans sur un tableau d'affichage. Les carnets de santé constitueront les sources des données. Les accompagnateurs complèteront le tableau d'affichage au départ et les mères leaders mettent à jour par la suite ;
 - Appuyer les mères leaders dans la mise à jour des informations à transcrire sur le tableau d'affichage.
 - Rendre compte au FID des mises à jour nécessaires en rapport avec les ménages bénéficiaires du FIAVOTA que des Mères Leaders.
 - Suivre le changement de comportement des ménages et appuyer les Mères Leaders dans les techniques d'approches spécifiques à adopter face à chaque ménage.
 - Transmettre au FID des rapports d'activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et sera annexé au contrat.
 - Participer à toutes les activités de formations et de regroupement organisés par FID dans le cadre des activités d'accompagnement.
- Les accompagnateurs spécialisés utiliseront les outils suivants déjà validés par le FID :
 - Le manuel de formation des Mères Leaders,
 - Les plans de session de formation,
 - Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d'animation),
 - Les fiches de suivi de formation,
 - Le calendrier des espaces de bien être
 - Le canevas des rapports mensuels
 - Le canevas des rapports d'activités d'accompagnement
 - Les fiches VAD
 - Les accompagnateurs spécialisés respecteront les calendriers d'activités (formation et programme d'espaces de bien-être) convenus avec le FID et les communiquer aux communautés.

III- Etapes des activités d'accompagnement

a. Préparation préalable

Préparation des séances des formations :

- Planning de formation,
- Lieu de formation,
- Edition des convocations des mères leaders,
- Préparation logistique,
- Inventaire des supports de formation

b. Internalisation des outils et des techniques de formation des Mères Leaders et prise en main

Formation et prise en main des accompagnateurs spécialisés dispensée par l'équipe du FID.

c. Formation des Mères Leaders et CPS

- Les formations seront dispensées au niveau des sites nutritionnels, les Mères Leaders et CPS sont invités à rejoindre le site pour assister aux formations.
- Collecte des rapports d'activités mensuellement des Mères Leaders

d. Consolidation des rapports de Mères Leaders et des autres livrables

- Récapitulation des points saillants de la période
- Compte-rendu au FID des informations de mise à jour des ménages bénéficiaires du programme

e. Rapport de formation des mères leaders par les accompagnateurs spécialisés (10 jours après les activités sur terrain)

- Présenter les fiches de présence des participants, les états émargés, les photos et les livrables des Mères Leaders en annexe

f. Suivi et encadrement des espaces de bien-être

- Assistance aux espaces de bien-être organisées par les mères leaders,
- Appui/aide aux mères leaders durant les séances de sensibilisation et conduire les différentes sessions de discussion/de témoignages,
- Appui/conseil aux mères leaders pour l'amélioration de l'organisation des activités prévues et suivant les itinéraires préétablis par le FID,
- Consolidation des rapports VAD effectuées par les mères leaders,
- Emission de recommandations aux mères leaders pour l'amélioration des mises en œuvre des VAD.
- Suivi et contrôle mensuellement des 5 % des ménages visités par les mères leaders ;

- Emission des recommandations au FID pour l'amélioration de la conduite des espaces de bien-être, de la méthode de transmission de message adoptée et des processus de mise en œuvre des VAD.
- Appui à la sensibilisation des femmes enceintes et familles ayant des enfants moins de 2 ans à fréquenter le service de nutrition et de santé.
- g. Rapport de suivi et d'encadrement des espaces de bien être incluant les fiches de présence (10 jours après les activités sur terrain)
- h. Rapport final de la mission (rapport individuel, à la fin du contrat) après intégration des recommandations de la Banque Mondiale et du FID.

IV- Conditions de travail

- Il (elle) sera sous la supervision directe du Responsable chargé de district de la Direction Interrégionale de Fort-Dauphin et son honoraire sera payé en moyenne mensuellement suivant l'approbation des livrables dans le paragraphe V
- Le consultant suivra les étiques et valeurs défendues par le FID
- Le FID mettra à la disposition des accompagnateurs spécialisés des supports et matériels de formation nécessaires pour le module DPEI. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,...)
- Les accompagnateurs spécialisés distribueront ces supports (matériels de stimulation, affiches) aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signé par les Mères Leaders.
- La durée de la prestation est de **12 mois** (à partir du mois de septembre 2018). Le consultant sera évalué au terme de son mandat et le résultat de son évaluation contribuera au renouvellement de son contrat.

V- Livrables :

Les accompagnateurs spécialisés par l'intermédiaire des AGEE s'engagent à livrer au FID chacun :

1. un rapport de formation
2. un rapport mensuel des activités d'accompagnement y compris les livrables des Mères Leaders,

Dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain.

- a- Deux exemplaires en version physique,

b- Une version électronique

Les accompagnateurs spécialisés :

- Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
- Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
- Procéder aux formations des Mères Leaders
- Procéder aux accompagnements des espaces de bien être
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecter les calendriers de livraison des livrables
- Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

VI- Calendrier de la mission :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé

VII- Profil requis :

Il /Elle sera basé(e) dans le chef-lieu de son district avec des fréquents déplacements dans les communes d'intervention du programme FIAVOTA. Il ou Elle devrait remplir les conditions suivantes :

- Au moins avoir un diplôme Bac + 2 dans les domaines suivants économie, gestion, sciences sociales, géographie ou domaines équivalents pouvant œuvrer dans le domaine de développement social et communautaire
- Disposer d'au minimum 3 ans d'expériences dans le domaine de mobilisation communautaire
- Avoir des expériences dans le domaine de communication (mobilisation et sensibilisation)
- Etre formateur ou avoir une expérience en conduite de formation des Adultes
- Maîtriser parfaitement le français et le malgache ;
- Maitriser le Contexte Socio-Culturel du Sud (Anosy et Androy) de Madagascar
- Posséder une bonne capacité rédactionnelle.
- Avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe
- La maîtrise des outils informatiques constituerait un atout.
- Apte à faire des déplacements à pied.

Annexe 1 : Evaluation du Consultant

- Le Consultant Individuel sera évalué au terme des six premiers mois du contrat. L'évaluation se basera sur les notes de la qualité de sa prestation et le nombre de plaintes recoupés reçues.
- Les critères suivants sont considérés : respect du calendrier et du planning (date et durée), qualité des accompagnements effectués (organisation, respect des techniques andragogiques, organisation), qualité des rapports, respect des délais de remise des rapports, respect des droits des acteurs communautaires (avantages en rapport à l'assistance aux différents évènements), respect des clauses contractuelles.
- Les résultats de l'évaluation pourront conduire à la résiliation du contrat.
- La modalité, les critères d'évaluation et les conditions de la continuation du contrat sont détaillés ci-dessous :

NOTE 1 SUR LA QUALITE DES PRESTATIONS

CRITERES	NOTE = N1		
1. Respect du calendrier d'accompagnement (date et durée),			
2. Qualité des accompagnements effectués (organisation, respect des techniques andragogiques, organization,)			
3. Respect des droits des participants pendant formation et atelier (avantages en rapport à l'assistance aux différents évènements)			
4. Qualité des rapports et Respect des clauses contractuelles			
5. Gestion des outils et supports de sensibilisation (affiches, banderoles, bâche, radio, carte-radio, jouets, livres)			
TOTAL FID	N 1= (maximum 12)		

NOTE 1= INSUFFISANTE

NOTE 2= MOYENNE

NOTE 3= BONNE

Détail de la NOTE 1

NOTE	QUALITE DE PRESTATION	RESPECT DU CALENDRIER DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT	QUALITE DES FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT EFFECTUES	RESPECT DES DROITS DES MERES LEADERS	GESTION DES OUTILS ET SUPPORTS DE SENSIBILISATION	QUALITE DES RAPPORTS ET RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES
1 =	INSUFFISANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier et durée de formation non respectée • Calendrier d'accompagnement non respecté • Retards fréquents des débuts de formation, beaucoup de temps d'attente des mères leaders à former 	<p>-Formation mal organisé et non préparé</p> <p>-Contenu de la formation non compris et maîtrisé par les mères leaders</p> <p>-Matériel logistique insuffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...)</p> <p>-Formateur maltraitant les participants</p> <p>-Formation et accompagnement ne respectant pas les normes prévues dans le contrat sur site</p> <p>-aucune recommandation communiquée pendant les accompagnements des espaces de bien être</p> <p>-0% des ménages visités par les mères leaders a été revisité</p>	<p>-Avantages des participants aux formations non distribués et non complétés suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuner)</p>	<p>-Les matériels de stimulation et les supports de sensibilisation ne sont pas distribués suivant le calendrier validé</p> <p>-manque de suivi et contrôle des matériels de stimulation et des supports de sensibilisation</p>	<p>- Retard + de 10 jours par rapport à l'arrivée Rapport de formation/ Rapport d'accompagnement/R apport final</p> <p>- Rapport mal rempli et non relié</p> <p>-4 retards sur 8 des rapports d'activités partielles (formation et accompagnement)</p> <p>-Non-respect des 3 clauses du contrat</p>

			et suivi			
2 =	MOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de formation respecté • Des retards dans le début des formations, des temps d'attente des mères leaders à former 	<p>-Formation organisée mais non préparé</p> <p>-Contenu de la formation moyennement compris et maîtrisé par les mères leaders</p> <p>- Matériel logistique suffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...)</p> <p>-Formation et accompagnement ne respectant pas les normes prévues dans le contrat sur site</p> <p>-Insuffisance de recommandations communiquées pendant les accompagnements des espaces de bien être</p> <p>- moins des 5% des ménages visités par</p>	<p>-Avantages des participants aux formations non distribués et non complétés suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuné)</p>	<p>Les matériels de stimulation et les supports de sensibilisation sont distribués suivant le calendrier validé mais manque de suivi et de contrôle</p>	<p>- Retard + de 5 jours par rapport à l'arrivée Rapport de formation/ Rapport d'accompagnement/R apport final</p> <p>- Rapport plus ou moins rempli et non/mal relié</p> <p>-2 retards sur 8 des rapports d'activités partielles (formation et accompagnement)</p> <p>-Non-respect des 3 clauses du contrat</p>

			les mères leaders ont été revisités et suivis			
3 =	BONNE	Calendrier de formation et d'accompagnement respecté	<ul style="list-style-type: none"> - Formation organisée et préparée -Contenu de la formation bien compris et maîtrisé par les mères leaders -Matériel logistique suffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...) -Formateur sachant faire participer les mères leaders durant les formations -Formation et accompagnement effectués respectant les normes prévues sur site -5% des ménages bénéficiaires du site ont été revisités et suivis 	-Avantages des participants aux formations distribués et complétés suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuner)	<p>Les matériels de stimulation et les supports de sensibilisation sont distribués suivant le calendrier validé</p> <p>- suivi et contrôle des matériels de stimulation et des supports de sensibilisation bien effectué</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun retard de livraison de rapport - Rapport bien rempli et relié - Respect des clauses du contrat

NOTE 2 SUR LE NOMBRE DES PLAINTES RECOUPES RECUES

Nombre de plaintes (P) recoupés reçues par site	NOTE = N2	APPRECIATION
$0 \leq P \leq 10$	6	BONNE PERFORMANCE
$11 \leq P \leq 25$	3	PERFORMANCE MOYENNE
$P > 25$	1	PERFORMANCE INSUFFISANTE

La somme des notes obtenues par un Consultant Individuel Accompagnateur Spécialisé $N = N1 + N2$ va de **4 à 18**. Le classement et l'appréciation se feront suivant les intervalles de :

Total des Notes N	Appréciation	Mesure
4 à 9	PERFORMANCE INSUFFISANTE	Contrat résilié
10 à 12	PERFORMANCE MOYENNE	Continuation du contrat avec des mesures de suivi plus rapprochées
13 à 18	BONNE PERFORMANCE	Continuation du contrat

Annexe 2: CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

ACTIVITES	mois 1	mois 2	mois3	mois 4	mois 5	mois 6	mois 7	mois 8	mois 9	mois 10	mois 11	mois 12
Activité 1: Formation des Accompagnateurs Spécialisés sur le DPEI												
Activité 2: AG d'information et plaidoyer												
Activité 3: Formation des mères leaders et CPS												
Activité 6: Accompagnement des mères leaders pendant les espaces de bien-être												
Activité 7: Réalisation des contre Visite à domicile												
Activité 8: Collecte des rapports et livrables des mères leaders												
Activité 9: remise des rapports de formation												
Activité 10: remise des rapports mensuels												
Activité 11: remise rapport final												

Annexe 3: Les différentes activités à mettre en oeuvre dans la réalisation du programme Développement de la Petite Enfance Intensifié

N°	Étape	Méthodologie	Outils	Remarques
1	Formation des Accompagnateurs Spécialisés sur le DPEI	Formation de 4 jours dispensée par l'équipe de la Direction générale appuyée par des specialists en DPEI dans les locaux de la Direction Inter-régionale du FID à Fort-Dauphin	Supports de formation	La formation se passera dans les locaux de la Direction Interrégionale de Fort-Dauphin
1	AG de communication et d'information	Communication et information sur les activités relatives au DPEI auprès des autorités locales et toutes les parties prenantes et sensibilisation auprès des bénéficiaires	Visite de courtoisie Fiche de presence	AG des 3 sites concernés par le DPEI
2	Formation des mères leaders et CPS	Renforcement des capacités des mères leaders sur les 4 thématiques. Le regroupement se tiendra 2 demi-journées par thématique sur le site de nutrition respectif. A l'issue de chaque formation, l'AS doit établir le calendrier des espaces de bien-être avec les mères leaders	-Supports de formation validés par FID; -Fiche de presence; -Fiche d'émargement (indemnités et pause-café) -Canevas de calendrier EBE -Les matériels de stimulation	Le dispatch des matériels de stimulation aura lieu à la première séance de regroupement.

3	Accompagnement des mères leaders pendant les espaces de bien-être	Les accompagnateurs spécialisés apportent leurs appuis aux Reny mahomby lors des espaces de bien-être en insistant sur les messages clés de chaque thématique. Ils doivent également les aider à la préparation de la conduite de la sensibilisation, à la mise en place de l'espace physique. Toutes les mères leaders formées doivent être accompagnées et suivies une à une sur les 4 thématiques. L'AS doit en effet respecter le calendrier des EBE établi lors de la formation.	Supports de sensibilisation Fiche de presence Le tableau d'affichage*	L'espace de bien-être est un lieu de rencontre , de transmission des messages et un espace où les parents peuvent jouer avec leurs enfants. Ce lieu sera abrité, délimité et disposé de dispositif de lavage de main, des jardins potagers.
4	Remplissage du tableau d'affichage relatant l'évolution de croissance des femmes enceintes et des enfants de moins de 2 ans	Remplir le tableau d'affichage par les données issues de la fiche des collectes (sources des données : carnets de santé)	Fiches de collecte Tableau d'affichage	Le tableau d'affichage sera affiché pendant l'espace de bien-être

5	Réalisation des contre Visite à domicile mensuellement	Effectuer des contre-VAD auprès de 5% de nombre de ménages bénéficiaires en priorisant des ménages ayant besoin plus de sensibilisation	Fiche contre-VAD	
6	Collecte des rapports et livrables des mères leaders	Collecter les rapports d'activités des mères leaders tous les deux mois incluant: - les fiches de présence à l'EBE -les fiches de collecte des données (nutrition et santé); -les fiches VAD	-le rapport d'activité - les fiches de présence à l'EBE -les fiches de collecte des données (nutrition et santé); -les fiches VAD	Définir avec les mères leaders les dates de collecte des rapports
7	Remise des rapports de formation	Rédiger le rapports de formation DPEI et le remettre au FID 10jours après la fin des prestations sur terrain	-canevas du rapport de formation -fiche de présence -fiche d'émargement -photos	
8	Rédaction des rapports d'accompagnement	Rédiger les rapports mensuels incluant la consolidation des rapports des mères leaders et l'insérer dans le rapport mensuel des AGEE. (10 jours après la fin des prestations sur terrain)	-canevas du rapport mensuel -fiche de présence -fiche d'émargement	
9	Rédaction du rapport final	Rédiger le rapport final qui synthétise la realization durant les 15 mois d'intervention	Canevas du rapport final	